



ATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/3821  
10 avril 1958  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMUNICATION EN DATE DU 10 AVRIL 1958 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AU NOM DE SON GOUVERNEMENT,  
RESPONSABLE DU COMMANDEMENT UNIFIE

Le représentant des Etats-Unis auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui transmettre au nom du Gouvernement des Etats-Unis, responsable du Commandement unifié, copie de la note que le Gouvernement du Royaume-Uni a adressée le 9 avril 1958 aux autorités communistes chinoises au nom des gouvernements des pays qui ont mis des forces à la disposition du Commandement des Nations Unies en Corée. Le Gouvernement du Royaume-Uni répondait par cette note à une déclaration des autorités communistes chinoises, qui avait été rendue publique à Pékin le 7 février 1958 et communiquée aux gouvernements en question.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer la présente communication avec la note ci-jointe à tous les Membres des Nations Unies, en tant que document de l'Assemblée générale.

TRADUCTION

Le Chargé d'affaires de Sa Majesté présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères et, d'ordre du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les affaires étrangères, a l'honneur de l'informer que, comme l'avait demandé le Vice-Ministre des affaires étrangères le 7 février, la déclaration relative à la Corée faite à cette date par le Gouvernement de la République populaire de Chine a été communiquée aux gouvernements des pays qui ont mis des forces à la disposition du Commandement des Nations Unies en Corée; après consultations, ces gouvernements ont prié le Gouvernement de Sa Majesté de répondre en leur nom.

Les gouvernements des pays qui ont mis des forces à la disposition des Nations Unies en Corée ont pris note de la déclaration faite par les autorités de la Corée du Nord le 5 février et de celle qui a été faite par la République populaire de Chine et communiquée au Chargé d'affaires de Sa Majesté britannique à Pékin le 7 février. Ils ont étudié avec soin le texte de ces déclarations et les propositions qu'elles contenaient.

Les gouvernements intéressés réaffirment qu'ils ont pour objectif de créer une Corée unifiée, indépendante et démocratique, conformément aux résolutions adoptées à ce sujet par les Nations Unies. A cette fin, et comme ils l'ont souligné à maintes reprises, ils souhaitent que des élections libres se déroulent sous la surveillance des Nations Unies en vue de la formation d'une Assemblée nationale. Ils sont heureux de noter que les autorités de la Corée du Nord et la République populaire de Chine sont également favorables à des élections libres et ils accueillent avec satisfaction la nouvelle que les forces chinoises doivent être retirées de la Corée du Nord.

Il semble néanmoins qu'il y ait des doutes sur l'interprétation exacte à donner aux propositions formulées par la Corée du Nord. Ainsi, un certain nombre de déclarations auraient été faites par les représentants de la Corée du Nord à Pékin et à Moscou, selon lesquelles "la surveillance par un organisme composé de nations neutres aurait pour but d'assurer à tous les partis et à toutes les personnalités, tant en Corée du Nord qu'en Corée du Sud, la liberté d'action et de

/...

parole, la liberté de la presse, de réunion et d'association" mais que "cette surveillance ne devrait pas intervenir lors des élections". De telles interprétations semblent appeler des éclaircissements et les gouvernements des pays intéressés seraient heureux de savoir si les autorités de la Corée du Nord, lorsqu'elles parlent d'un "organisme composé de nations neutres" chargé de surveiller les élections, acceptent que ces élections se déroulent sous les auspices des Nations Unies et qu'une surveillance adéquate s'exerce non seulement sur les préparatifs des élections mais encore sur les opérations électorales elles-mêmes. Ils aimeraient savoir en outre s'il est admis que la représentation dans la nouvelle Assemblée nationale sera proportionnelle à la population.

Si la République populaire de Chine veut bien demander aux autorités de la Corée du Nord de préciser les points mentionnés ci-dessus et donner sur leurs propositions tous les détails utiles, les gouvernements intéressés examineront ces renseignements avec le plus grand soin.

Copie de la présente réponse est adressée à l'Organisation des Nations Unies.

-----